

# **Répartition du coût du service 2019**



## **Table des matières**

### **Liste des tableaux**

Tableau 1	Répartition par fonction du coût du service 2019 (M\$).....	6
Tableau 2	Répartition par fonction de la base de tarification 2019 (k\$).....	7
Tableau 3	Répartition par fonction des dépenses nécessaires à la prestation du service 2019 (M\$).....	8
Tableau 4	Description des facteurs de répartition de la base de tarification.....	9
Tableau 5	Description des facteurs de répartition des dépenses nécessaires à la prestation du service.....	10
Tableau 6	Description des facteurs de répartition par service.....	13
Tableau 7	Répartition par composante du coût du service 2019 (M\$).....	14
Tableau 8	Répartition par service du coût du service 2019 (M\$).....	15
Tableau 9	Répartition du coût du service 2019 (M\$).....	16
Tableau 10	Effet de l'imputation des revenus de point à point à court terme sur les coûts répartis à chaque service 2019 (M\$).....	17



**Modifications depuis la demande R-4012-2017<sup>1</sup>**

**Facteur de répartition – rubrique Amortissement – retraits d’actifs**

1 La Régie s’est dite satisfaite des modifications apportées au facteur de répartition de la  
2 rubrique Amortissement – retraits d’actifs<sup>2</sup>. Elle retenait également que le Transporteur, pour  
3 l’année 2015, n’était pas en mesure d’identifier d’actifs spécifiques pouvant faire l’objet d’une  
4 affectation directe. Pour l’année 2019, le Transporteur n’est pas en mesure d’identifier des actifs  
5 spécifiques pouvant faire l’objet d’une attribution directe.

**Facteur de répartition – rubrique Comptes d’écart – norme ASC 715**

6 Les montants relatifs à cette nouvelle rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon le  
7 même facteur de répartition que la rubrique Comptes d’écart – coût de retraite. Considérant  
8 que ces coûts s’apparentent au coût de retraite, la même méthode de répartition a été utilisée.

**Facteur de répartition – rubrique Comptes d’écart – Rendement à remettre à la clientèle**

9 Les montants relatifs à cette nouvelle rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon les  
10 composantes du Revenu requis excluant l’écart de rendement.

---

<sup>1</sup> D-2018-021, R-4012-2017.

<sup>2</sup> D-2015-017, par. 545, R-3903-2014.

**Tableau 1**  
**Répartition par fonction du coût du service 2019 (M\$)**

1 Fonctions	2 Base de tarification 13 soldes					7 Rendement sur la base de tarification (note 2)	9 Dépenses nécessaires à la prestation du service					13 Revenus requis
	2 Spécifiques	3 CCR et CT (note 1)	4 Soutien (note 1)	5 Télécom (note 1)	6 Total		8 Spécifiques	9 CCR et CT (note 3)	10 Soutien (note 3)	11 Télécom (note 3)	12 Total	
<b>1 Raccordements des centrales</b>	<b>2 988,6</b>	<b>14,1</b>	<b>64,3</b>	<b>111,3</b>	<b>3 178,3</b>	<b>224,9</b>	<b>129,2</b>	<b>20,6</b>	<b>81,2</b>	<b>5,8</b>	<b>236,8</b>	<b>461,7</b>
2 Postes élévateurs	1 587,4	7,5	34,2	59,1	1 688,2	119,5	106,8	10,9	43,1	3,1	164,0	283,4
3 Raccordements de type Toulnostouc	37,5	0,2	0,8	1,4	39,9	2,8	2,2	0,3	1,0	0,1	3,6	6,4
4 Autres	1 549,9	7,3	33,4	57,7	1 648,3	116,7	104,6	10,7	42,1	3,0	160,4	277,0
5 Lignes de raccordements	1 401,2	6,6	30,2	52,2	1 490,1	105,5	22,4	9,7	38,1	2,7	72,8	178,3
6 Raccordements de type Toulnostouc	80,2	0,4	1,7	3,0	85,3	6,0	1,8	0,6	2,2	0,2	4,7	10,7
7 Autres	1 320,9	6,2	28,4	49,2	1 404,8	99,4	20,6	9,1	35,9	2,6	68,1	167,6
<b>8 Réseau</b>	<b>12 549,7</b>	<b>59,2</b>	<b>270,2</b>	<b>467,2</b>	<b>13 346,3</b>	<b>944,6</b>	<b>722,6</b>	<b>86,5</b>	<b>341,1</b>	<b>24,3</b>	<b>1 174,5</b>	<b>2 119,1</b>
9 Très haute tension : Mtl-Qc et boucle autour Mtl	1 982,5	9,3	42,7	73,8	2 108,3	149,2	129,0	13,7	53,9	3,8	200,4	349,6
10 Très haute tension - Autres	4 947,7	23,3	106,5	184,2	5 261,8	372,4	302,5	34,1	134,5	9,6	480,7	853,1
11 450 kV	554,0	2,6	11,9	20,6	589,1	41,7	17,0	3,8	15,1	1,1	36,9	78,6
12 Haute tension	5 065,6	23,9	109,1	188,6	5 387,1	381,3	274,1	34,9	137,7	9,8	456,5	837,7
<b>13 Raccordements des clients</b>	<b>3 402,0</b>	<b>16,0</b>	<b>73,2</b>	<b>126,7</b>	<b>3 617,9</b>	<b>256,1</b>	<b>317,6</b>	<b>23,5</b>	<b>92,5</b>	<b>6,6</b>	<b>440,1</b>	<b>696,1</b>
14 Postes abaisseurs	2 909,3	13,7	62,6	108,3	3 094,0	219,0	286,8	20,1	79,1	5,6	391,6	610,6
15 Raccordements des clients haute tension	492,7	2,3	10,6	18,3	524,0	37,1	30,8	3,4	13,4	1,0	48,5	85,6
<b>16 Interconnexions</b>	<b>1 106,6</b>	<b>5,2</b>	<b>23,8</b>	<b>41,2</b>	<b>1 176,9</b>	<b>83,3</b>	<b>86,5</b>	<b>7,6</b>	<b>30,1</b>	<b>2,1</b>	<b>126,3</b>	<b>209,6</b>
17 Churchill Falls	101,4	0,5	2,2	3,8	107,8	7,6	10,4	0,7	2,8	0,2	14,0	21,6
18 Ontario	406,0	1,9	8,7	15,1	431,8	30,6	16,5	2,8	11,0	0,8	31,1	61,7
19 Autres	599,2	2,8	12,9	22,3	637,3	45,1	59,6	4,1	16,3	1,2	81,2	126,3
<b>20 Total</b>	<b>20 046,9</b>	<b>94,5</b>	<b>431,6</b>	<b>746,3</b>	<b>21 319,3</b>	<b>1 508,9</b>	<b>1 255,9</b>	<b>138,2</b>	<b>544,9</b>	<b>38,7</b>	<b>1 977,6</b>	<b>3 486,5</b>

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants en raison des arrondis.

Note 1: Répartition des actifs des fonctions CCR et CT, Soutien et Télécommunications au prorata des actifs spécifiques.

Note 2: Répartition au prorata de la base de tarification 13 soldes.

Note 3: Répartition des dépenses nécessaires à la prestation du service des fonctions CCR et CT, Soutien et Télécommunications au prorata des actifs spécifiques.



**Tableau 3**  
**Répartition par fonction des dépenses nécessaires à la prestation du service 2019 (M\$)**

1 Rubrique	2 Raccordements des centrales			3 Postes éleveurs				4 Lignes de raccordements				5 Réseau				6 Raccordements des clients			7 Interconnexions				21 CCR et CT	22 Soutien	23 Télécom.	24 Total
	Raccordements de type Toulnostouc		Total	Raccordements de type Toulnostouc		Autres		Total	Très haute tension : Mtl-Qc et boucle autour Mtl	Très haute tension - autres	450 kV	Haute tension	Total	Postes abaisseurs	Raccordements des clients haute tension	Total	Churchill Falls	Ontario	Autres	Total						
<b>1 Charges nettes d'exploitation</b>																										
2 Charges brutes directes	0,4	30,6	31,0	0,1	2,4	2,5	33,5	45,6	85,8	5,9	89,6	227,0	131,0	11,9	142,9	3,2	3,8	22,1	29,1	134,5	122,3	0,0	689,2			
3 Charges de services partagés	0,0	1,9	1,9	0,0	0,1	0,2	2,1	2,8	5,3	0,4	5,5	14,0	8,1	0,7	8,8	0,2	0,2	1,4	1,8	9,5	384,5	0,0	420,6			
4 Coûts capitalisés	0,0	(9,9)	(9,9)	0,0	(1,0)	(1,0)	(10,9)	(14,9)	(29,4)	(0,5)	(35,4)	(80,2)	(27,3)	(3,9)	(31,2)	(0,7)	(0,1)	(5,1)	(5,9)	(5,5)	(33,6)	0,0	(167,4)			
5 Facturation interne	(0,0)	(0,3)	(0,3)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,4)	(0,5)	(0,9)	(0,1)	(1,0)	(2,4)	(1,4)	(0,1)	(1,5)	(0,0)	(0,0)	(0,2)	(0,3)	(18,7)	(11,0)	0,0	(34,3)			
<b>6 Total</b>	<b>0,4</b>	<b>22,3</b>	<b>22,7</b>	<b>0,1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>24,3</b>	<b>33,0</b>	<b>60,8</b>	<b>5,7</b>	<b>58,8</b>	<b>158,3</b>	<b>110,3</b>	<b>8,6</b>	<b>118,9</b>	<b>2,6</b>	<b>3,9</b>	<b>18,1</b>	<b>24,6</b>	<b>119,8</b>	<b>462,3</b>	<b>0,0</b>	<b>908,1</b>			
<b>7 Autres charges</b>																										
8 Achats de services de transport	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	16,9	16,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,7	5,7	0,0	0,0	0,0	22,6			
9 Achats d'électricité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	15,7	0,0	15,7			
10 Amortissement	1,8	80,9	82,7	1,8	20,1	21,9	104,6	95,6	241,5	11,8	201,0	549,9	175,5	22,1	197,6	7,7	12,3	35,9	56,0	21,2	58,8	80,2	1 068,4			
11 Taxes	0,2	6,4	6,6	0,4	5,4	5,9	12,4	8,1	20,4	2,3	20,8	51,5	11,9	2,0	14,0	0,4	1,7	2,4	4,5	0,3	15,9	7,3	106,0			
12 Autres revenus de facturation interne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(45,3)	(45,3)			
<b>13 Total</b>	<b>2,0</b>	<b>87,3</b>	<b>89,3</b>	<b>2,2</b>	<b>25,6</b>	<b>27,8</b>	<b>117,1</b>	<b>103,7</b>	<b>261,9</b>	<b>14,1</b>	<b>238,7</b>	<b>618,4</b>	<b>187,4</b>	<b>24,1</b>	<b>211,5</b>	<b>8,2</b>	<b>14,0</b>	<b>44,1</b>	<b>66,2</b>	<b>21,5</b>	<b>90,4</b>	<b>42,2</b>	<b>1 167,4</b>			
<b>14 Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(7,5)</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(17,2)</b>	<b>(11,0)</b>	<b>(28,3)</b>	<b>(2,9)</b>	<b>(27,7)</b>	<b>(69,8)</b>	<b>(17,1)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(19,8)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(6,3)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>(121,1)</b>			
<b>15 Frais corporatifs</b>	<b>0,1</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>0,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,6</b>	<b>5,6</b>	<b>3,6</b>	<b>9,2</b>	<b>1,0</b>	<b>9,0</b>	<b>22,8</b>	<b>5,6</b>	<b>0,9</b>	<b>6,5</b>	<b>0,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>2,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,3</b>	<b>39,6</b>			
<b>16 Comptes d'écarts</b>																										
17 Coût de retraite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	1,0			
18 Pénalités liées aux services complémentaires	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,1)			
19 Norme ASC 715	(0,0)	(0,2)	(0,2)	(0,0)	(0,0)	(0,0)	(0,2)	(0,4)	(0,7)	(0,0)	(0,7)	(1,8)	(1,1)	(0,1)	(1,2)	(0,0)	(0,0)	(0,2)	(0,2)	(1,5)	(1,4)	0,0	(6,4)			
20 Rendement à remettre à la clientèle	(0,0)	(1,7)	(1,7)	(0,1)	(0,9)	(1,0)	(2,7)	(2,2)	(5,3)	(0,5)	(5,1)	(13,0)	(4,0)	(0,5)	(4,5)	(0,1)	(0,4)	(0,8)	(1,3)	(1,2)	(4,7)	(0,7)	(28,2)			
<b>21 Comptes de frais reportés</b>																										
22 Disjoncteurs PK	0,1	3,6	3,7	0,0	0,0	0,0	3,7	3,2	6,9	0,1	3,3	13,5	6,7	0,7	7,5	0,2	0,7	1,1	2,0	0,0	0,0	0,0	26,6			
<b>23 Intérêts reliés au remboursement gouvernemental</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>(0,9)</b>			
<b>24 Facturation externe</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(8,4)</b>			
<b>25 Total</b>	<b>2,2</b>	<b>104,6</b>	<b>106,8</b>	<b>1,8</b>	<b>20,6</b>	<b>22,4</b>	<b>129,2</b>	<b>129,0</b>	<b>302,5</b>	<b>17,0</b>	<b>274,1</b>	<b>722,6</b>	<b>286,8</b>	<b>30,8</b>	<b>317,6</b>	<b>10,4</b>	<b>16,5</b>	<b>59,6</b>	<b>86,5</b>	<b>138,2</b>	<b>544,8</b>	<b>38,7</b>	<b>1 977,6</b>			

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des montants en raison des arrondis.



**Tableau 4**  
**Description des facteurs de répartition de la base de tarification**

Rubrique	Critère	Description du facteur
Toutes les rubriques	Règles corporatives	Les unités principales du Transporteur comprennent la direction principale Exploitation des installations (DPEI) ainsi que d'autres unités. La DPEI comprend la direction Installations de transport – Sud-Ouest, la direction Installations de transport – Est, la direction Installations de transport – Nord, la direction Installations de transport – Montréal, la direction Lignes de transport et services spécialisés, la direction – Solutions d'optimisation et la direction Centre de gestion des activités de transport. Les autres unités du Transporteur sont le Bureau du Président, la direction principale Planification, expertise et soutien opérationnel (DPPEO), la direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMEER), la direction principale Évolution des automatismes et systèmes de conduite du réseau (DPÉASCR), la direction Commercialisation et affaires réglementaires (DCAR) ainsi que la direction Gouvernance et stratégies d'affaires (DGSA).
Postes	Affectation directe	Attribution directe aux fonctions concernées.
Lignes	Affectation directe	Attribution directe aux fonctions concernées.
Autres actifs de réseau	Affectation directe	Attribution directe aux fonctions concernées.
Actifs de soutien	Affectation directe	Attribution directe à la fonction Soutien.
Télécom.	Affectation directe	Attribution directe à la fonction Télécommunications.
Actifs incorporels	Affectation directe	Attribution directe aux fonctions concernées.
Actifs réglementaires	Affectation directe	Les actifs réglementaires reliés aux Frais de développement sont attribués directement à la fonction Soutien.
Actifs réglementaires	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les actifs réglementaires, excluant les frais de développement, sont attribués selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée (excluant les actifs de Télécommunications).
Contributions internes et autres	Affectation directe	Les contributions internes des actifs reliés aux raccordements de type Toulustouc sont attribuées directement aux fonctions concernées.
Contributions internes et autres	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les contributions internes et autres sont attribuées aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée (excluant celles reliées aux engagements de type Toulustouc et excluant les actifs de Télécommunications).
Remboursement gouvernemental	Immobilisations nettes des lignes aériennes du Territoire Sud	Le remboursement gouvernemental est attribué aux différentes fonctions sur la base des immobilisations corporelles nettes en exploitation des lignes aériennes du territoire sud de la direction Ligne de transport et services spécialisés de l'année concernée.
Encaisse réglementaire	Charges brutes directes	L'encaisse réglementaire est attribuée aux différentes fonctions selon les charges brutes directes.
Matériaux, combustible et fournitures	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les matériaux, combustible et fournitures sont attribués aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée (excluant les actifs de Télécommunications).
Actifs stratégiques	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les actifs stratégiques sont attribués aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée (excluant les actifs de Télécommunications).

**Tableau 5  
Description des facteurs de répartition des dépenses nécessaires à la prestation du service**

<b>Rubrique</b>	<b>Critère</b>	<b>Description du facteur</b>
Toutes les rubriques	Règles corporatives	Les unités principales du Transporteur comprennent la direction principale Exploitation des installations (DPEI) ainsi que d'autres unités. La DPEI comprend la direction Installations de transport – Sud-Ouest, la direction Installations de transport – Est, la direction Installations de transport – Nord, la direction Installations de transport – Montréal, la direction Lignes de transport et services spécialisés, la direction – Solutions d'optimisation et la direction Centre de gestion des activités de transport. Les autres unités du Transporteur sont le Bureau du Président, la direction principale Planification, expertise et soutien opérationnel (DPPEO), la direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMEER), la direction principale Évolution des automatismes et systèmes de conduite du réseau (DPÉASCR), la direction Commercialisation et affaires réglementaires (DCAR) ainsi que la direction Gouvernance et stratégies d'affaires (DGSA).
Charges brutes directes	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour les autres unités du Transporteur sont attribués directement à la fonction Soutien, à l'exception de la DPÉASCR pour les frais liés à SCR qui sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Charges brutes directes	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour la DPCMEER sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Charges brutes directes	Heures de maintenance	Pour la DPEI, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon les heures de maintenance de cette direction.
Charges de services partagés	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour les autres unités du Transporteur sont attribués directement à la fonction Soutien, à l'exception de la DPÉASCR pour les frais liés à SCR qui sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Charges de services partagés	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour la DPCMEER sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Charges de services partagés	Heures de maintenance	Pour la DPEI, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon les heures de maintenance de cette direction.
Coûts capitalisés	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour les autres unités du Transporteur sont attribués directement à la fonction Soutien, à l'exception de la DPÉASCR pour les frais liés à SCR qui sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Coûts capitalisés	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour la DPCMEER sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Coûts capitalisés	Heures aux investissements	Pour la DPEI, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon les heures aux investissements de cette direction.

**Tableau 5**  
**Description des facteurs de répartition des dépenses nécessaires à la prestation du service (suite)**

<b>Rubrique</b>	<b>Critère</b>	<b>Description du facteur</b>
Facturation interne	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour les autres unités du Transporteur sont attribués directement à la fonction Soutien.
Facturation interne	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique pour la DPCMEER sont attribués directement à la fonction CCR et CT.
Facturation interne	Heures de maintenance	Pour la DPEI, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon les heures de maintenance de cette direction.
Achats de services de transport	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique sont attribués directement aux fonctions Interconnexions autres et Réseau haute tension.
Achats d'électricité	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique sont attribués directement à la fonction Soutien.
Amortissement	Affectation directe	Les montants relatifs à l'amortissement des immobilisations corporelles en exploitation ainsi que les actifs incorporels sont attribués directement aux fonctions concernées.
Amortissement	Immobilisations nettes des postes et lignes	Les montants relatifs aux retraits d'actifs sont attribués directement aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation des postes et lignes.
Amortissement	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les montants relatifs à l'amortissement autres que ceux mentionnés précédemment sont attribués aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée.
Taxes	Affectation directe	Les montants relatifs aux taxes municipales et scolaires sont attribués directement à la fonction Soutien.
Taxes	Affectation directe	Les montants relatifs aux taxes autres des actifs de télécommunications sont attribués directement à la fonction Télécommunications.
Taxes	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les montants relatifs à cette rubrique sont attribués aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée (excluant les taxes municipales et scolaires et les actifs de Télécommunications).
Autres revenus de facturation interne	Affectation directe	Les montants relatifs à cette rubrique sont attribués directement à la fonction Télécommunications.
Autres composantes du coût des avantages sociaux futurs	50 % charges brutes directes 50 % immobilisations nettes	Le montant est réparti entre les fonctions selon la règle corporative, c'est-à-dire dans une proportion de 50 % selon les charges brutes directes et 50 % selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation.
Frais corporatifs	50 % charges brutes directes 50 % immobilisations nettes	Le montant est réparti entre les fonctions selon la règle corporative, c'est-à-dire dans une proportion de 50 % selon les charges brutes directes et 50 % selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation.

**Tableau 5**  
**Description des facteurs de répartition des dépenses nécessaires à la prestation du service (suite)**

<b>Rubrique</b>	<b>Critère</b>	<b>Description du facteur</b>
Compte d'écarts – Coût de retraite	Masse salariale	Attribution aux différentes fonctions concernées selon la masse salariale.
Compte d'écarts – Pénalités liées aux services complémentaires	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Les montants relatifs à cette rubrique sont attribués selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets.
Comptes d'écarts – Norme ASC 715	Masse salariale	Attribution aux différentes fonctions concernées selon la masse salariale
Comptes d'écarts – Rendement à remettre à la clientèle	Revenu requis	Attribution aux différentes fonctions selon le revenu requis excluant l'écart de rendement
Frais reportés – Disjoncteurs PK	Immobilisations nettes - Postes	Les montants relatifs à cette rubrique sont attribués selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation de la rubrique postes.
Intérêts reliés au remboursement gouvernemental	Immobilisations nettes des lignes aériennes du Territoire Sud	Le montant relatif à cette rubrique est attribué aux différentes fonctions selon les immobilisations corporelles nettes en exploitation des lignes aériennes territoire sud de la direction Ligne de transport et services spécialisés de l'année concernée.
Facturation externe	Immobilisations nettes et actifs incorporels nets	Pour la DPEI, les montants relatifs à cette rubrique sont attribués aux différentes fonctions les immobilisations corporelles nettes en exploitation et les actifs incorporels nets de l'année concernée de cette direction.

**Tableau 6**  
**Description des facteurs de répartition par service**

<b>Rubrique</b>	<b>Critère</b>	<b>Description du facteur</b>
Postes élévateurs – raccordements de type Toulnustouc	Affectation directe	Affectation directe des raccordements avec des engagements de type Toulnustouc au service de transport de point à point.
Postes élévateurs – autres	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.
Lignes de raccordement – raccordements de type Toulnustouc	Affectation directe	Affectation directe des raccordements avec des engagements de type Toulnustouc au service de transport de point à point.
Lignes de raccordement – autres	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme ; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.
Très haute tension – Mtl-Qc et boucle Mtl	Part des besoins en puissance	Répartition par service selon la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme.
Très haute tension – autres	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme ; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.
450 kV	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme ; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.
Haute tension	Part des besoins en puissance	Répartition par service selon la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme.
Postes abaisseurs	Affectation directe	Affectation directe au service de transport pour l'alimentation de la charge locale.
Raccordements des clients haute tension	Affectation directe	Affectation directe au service de transport pour l'alimentation de la charge locale.
Churchill Falls	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme ; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.
Ontario	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme ; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.
Interconnexions – autres	Part des besoins en puissance Part des besoins en énergie	Répartition par service selon la somme pondérée par le facteur d'utilisation de : – la part des besoins en puissance du service dans les besoins en puissance totaux des services de transport à long terme ; – la part des besoins en énergie du service dans les besoins en énergie totaux des services de transport à long terme.

**Tableau 7**  
**Répartition par composante du coût du service 2019 (M\$)**

1 Fonctions	Répartition par composante							9 Total
	2 % Puissance	3 % Énergie	4 % Spécifique	5 Facteur de répartition*	6 Puissance	7 Énergie	8 Spécifique	
<b>1 Raccordements des centrales</b>					<b>181,7</b>	<b>263,0</b>	<b>17,1</b>	<b>461,8</b>
2 Postes élévateurs					113,2	163,9	6,4	283,5
3 Raccordement de type Toulnostouc			100,0%	E			6,4	6,4
4 Autres	40,9%	59,1%		B	113,2	163,9		277,1
5 Lignes de raccordements					68,5	99,1	10,7	178,3
6 Raccordement de type Toulnostouc			100,0%	E			10,7	10,7
7 Autres	40,9%	59,1%		B	68,5	99,1		167,6
<b>8 Réseau</b>					<b>1 568,0</b>	<b>551,0</b>		<b>2 119,0</b>
9 Très haute tension - Mtl-Qc et boucle autour Mtl	100,0%			C	349,6			349,6
10 Très haute tension - Autres	40,9%	59,1%		A	348,5	504,5		853,1
11 450 kV	40,9%	59,1%		A	32,1	46,5		78,6
12 Haute tension	100,0%			C	837,7			837,7
<b>13 Raccordements des clients</b>							<b>696,1</b>	<b>696,1</b>
14 Postes abaisseurs			100,0%	D			610,5	610,5
15 Raccordements des clients haute tension			100,0%	D			85,6	85,6
<b>16 Interconnexions</b>					<b>85,6</b>	<b>124,0</b>		<b>209,6</b>
17 Churchill Falls	40,9%	59,1%		A	8,8	12,8		21,6
18 Ontario	40,9%	59,1%		A	25,2	36,5		61,7
19 Autres	40,9%	59,1%		A	51,6	74,7		126,3
<b>20 Total</b>					<b>1 835,3</b>	<b>938,0</b>	<b>713,2</b>	<b>3 486,5</b>

- \* (A) Facteur de répartition puissance-énergie basé sur le facteur d'utilisation du réseau :  
% Puissance = 1 - % Énergie ; % Énergie = Besoins en énergie / (Besoins en puissance x 8 760) = (222 829 GWh x 1 000) / (43 010 MW x 8 760) = 59,1 %
- (B) Facteur de répartition puissance-énergie basé sur le facteur d'utilisation de la sous-fonction :  
% Puissance = 1 - % Énergie ; % Énergie = Besoins en énergie / (Besoins en puissance x 8 760) = (222 829 GWh x 1 000) / (43 010 MW x 8 760) = 59,1 %
- (C) Facteur de répartition puissance basé sur la pointe du réseau
- (D) Affectation directe à la charge locale
- (E) Affectation directe au service de point à point

**Tableau 8**  
**Répartition par service du coût du service 2019 (M\$)**

1 Fonctions	Répartition par service					7 Total
	2 % Charge locale	3 % Point à point	4 Facteur de répartition*	5 Charge locale	6 Point à point	
<b>1 Raccordements des centrales</b>				<b>381,6</b>	<b>80,2</b>	<b>461,8</b>
2 Postes élévateurs				237,8	45,7	283,5
3 Raccordement de type Toulnostouc		100,0%	E		6,4	6,4
4 Autres	85,8%	14,2%	B	237,8	39,3	277,1
5 Lignes de raccordements				143,8	34,5	178,3
6 Raccordement de type Toulnostouc		100,0%	E		10,7	10,7
7 Autres	85,8%	14,2%	B	143,8	23,8	167,6
<b>8 Réseau</b>				<b>1 857,2</b>	<b>261,8</b>	<b>2 119,0</b>
9 Très haute tension - Mtl-Qc et boucle autour Mtl	89,1%	10,9%	C	311,4	38,2	349,6
10 Très haute tension - Autres	85,8%	14,2%	A	732,1	121,0	853,1
11 450 kV	85,8%	14,2%	A	67,5	11,2	78,6
12 Haute tension	89,1%	10,9%	C	746,3	91,5	837,7
<b>13 Raccordements des clients</b>				<b>696,1</b>		<b>696,1</b>
14 Postes abaisseurs	100,0%		D	610,5		610,5
15 Raccordements des clients haute tension	100,0%		D	85,6		85,6
<b>16 Interconnexions</b>				<b>179,9</b>	<b>29,7</b>	<b>209,6</b>
17 Churchill Falls	85,8%	14,2%	A	18,6	3,1	21,6
18 Ontario	85,8%	14,2%	A	52,9	8,7	61,7
19 Autres	85,8%	14,2%	A	108,4	17,9	126,3
<b>20 Total</b>				<b>3 114,8</b>	<b>371,7</b>	<b>3 486,5</b>

- \* (A) Puissance : Charge locale = 38 313 MW ; Point à point = 3 084 MW à MASS et NE + 1 613 MW autres = 4 697 MW  
Énergie : Charge locale = 186 199 GWh ; Point à point = 24 081 GWh à MASS et NE + 12 548 GWh autres = 36 630 GWh
- (B) Puissance : Charge locale = 38 313 MW ; Point à point = 3 084 MW à MASS et NE + 1 613 MW autres = 4 697 MW  
Énergie : Charge locale = 186 199 GWh ; Point à point = 24 081 GWh à MASS et NE + 12 548 GWh autres = 36 630 GWh
- (C) Puissance : Charge locale = 38 313 MW ; Point à point = 4 697 MW
- (D) Affectation directe à la charge locale
- (E) Affectation directe au service de point à point

**Tableau 9**  
**Répartition du coût du service 2019 (M\$)**

1 Fonctions	2 Charge locale				6 Point à point				10 Total
	3 Puissance	3 Énergie	4 Spécifique	5 Sous-total	6 Puissance	7 Énergie	8 Spécifique	9 Sous-total	
	<b>1 Raccordements des centrales</b>	<b>161,8</b>	<b>219,7</b>		<b>381,6</b>	<b>19,8</b>	<b>43,2</b>	<b>17,1</b>	
2 Postes éléveurs	100,9	136,9		237,8	12,4	26,9	6,4	45,7	283,5
3 Raccordement de type Toulnostouc							6,4	6,4	6,4
4 Autres	100,9	136,9		237,8	12,4	26,9		39,3	277,1
5 Lignes de raccordements	61,0	82,8		143,8	7,5	16,3	10,7	34,5	178,3
6 Raccordement de type Toulnostouc							10,7	10,7	10,7
7 Autres	61,0	82,8		143,8	7,5	16,3		23,8	167,6
<b>8 Réseau</b>	<b>1 396,8</b>	<b>460,4</b>		<b>1 857,2</b>	<b>171,2</b>	<b>90,6</b>		<b>261,8</b>	<b>2 119,1</b>
9 Très haute tension - Mtl-Qc et boucle autour Mtl	311,4			311,4	38,2			38,2	349,6
10 Très haute tension - Autres	310,5	421,6		732,1	38,1	82,9		121,0	853,1
11 450 kV	28,6	38,9		67,5	3,5	7,6		11,2	78,6
12 Haute tension	746,3			746,3	91,5			91,5	837,7
<b>13 Raccordements des clients</b>			<b>696,1</b>	<b>696,1</b>					<b>696,1</b>
14 Postes abaisseurs			610,5	610,5					610,5
15 Raccordements des clients haute tension			85,6	85,6					85,6
<b>16 Interconnexions</b>	<b>76,3</b>	<b>103,6</b>		<b>179,9</b>	<b>9,4</b>	<b>20,4</b>		<b>29,7</b>	<b>209,6</b>
17 Churchill Falls	7,9	10,7		18,6	1,0	2,1		3,1	21,6
18 Ontario	22,4	30,5		52,9	2,8	6,0		8,7	61,7
19 Autres	46,0	62,4		108,4	5,6	12,3		17,9	126,3
<b>20 Total</b>	<b>1 634,9</b>	<b>783,8</b>	<b>696,1</b>	<b>3 114,8</b>	<b>200,4</b>	<b>154,2</b>	<b>17,1</b>	<b>371,7</b>	<b>3 486,5</b>



**Tableau 10**  
**Effet de l'imputation des revenus de point à point à court terme sur les coûts répartis à chaque service 2019 (M\$)**

Mise à jour présentée en suivi de la décision D-2010-032, page 116

	1	2	3	4
	Revenus et coûts	Charge locale	Point à point	Total
1 Revenus		3 070,8	415,8	3 486,6
2 Revenus à long terme		3 070,8	376,5	3 447,3
3 Revenus à court terme			39,3	39,3
4 Coûts répartis		3 114,8	371,7	3 486,5
5 Moins : part des revenus à court terme*		35,0	4,3	39,3
6 Coûts répartis nets**		3 079,8	367,5	3 447,2

\* Part de 89 % pour la charge locale et 11 % pour le point à point.

\*\* La différence entre les revenus à long terme et les coûts répartis nets résulte de l'arrondi.